


COMMENT
COMPRENDRE SA FACTURE D'ÉLECTRICITÉ ?



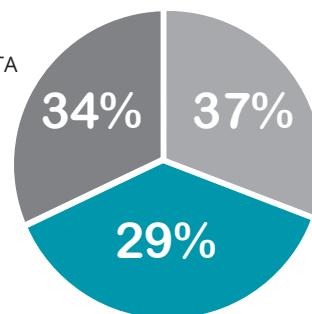
COMPOSITION GÉNÉRALE D'UNE FACTURE D'ÉLECTRICITÉ EN FRANCE

35%



Si l'électricité n'est pas aussi taxée que l'essence, elle reste **l'un des produits les plus taxés en France** : **plus d'un tiers** (environ 35%) du montant de votre facture d'électricité est dû aux **taxes**¹.

Taxes
TVA, CSPE, TCFE, CTA



Réseau
Utilisation, entretien et renouvellement

Énergie
Production et commercialisation²

¹ EDF, FAQ, Ma facture, Quelle part représentent les taxes sur ma facture d'électricité, 2013
² EDF, L'énergie en question, octobre 2014

VOTRE FACTURE D'ÉLECTRICITÉ DÉTAILLÉE

Votre contrat Electricité «Tarif Bleu»			Compteur électronique n°XXX			
Horaires heures creuses 22H30-6H30						
Consommation sur la base d'un relevé	Index début de période	Index fin de période	Consommation (kWh)	Prix unitaire HT (€/kWh)	Montant HT (€)	Taux de TVA
Du 07/07/2013 au 08/01/2014 09 kVA						
	Relevé	Relevé				
Heures creuses	3660	6334	2674	0,0623	166,59	20
Heures pleines	4796	7672	2876	0,1019	293,06	20
Du 09/01/2014 au 06/07/2014 09 kVA						
	Relevé	Relevé				
Heures creuses	6334	9164	2830	0,0623	176,31	20
Heures pleines	7672	10676	3004	0,1019	306,11	20
Total de votre consommation d'électricité (dont acheminement 366,87)					942,07	
Abonnement				Prix unitaire HT (€/mois)	Montant HT (€)	Taux de TVA
Remboursement Abonnement tarif Bleu 09 kVA HP/HC du 07/07/2013 au 06/08/2013				8,29	-8,29	5,5
Abonnement tarif Bleu 09 kVA HP/HC du 07/07/2013 au 22/07/2013				8,29	4,36	5,5
Abonnement tarif Bleu 09 kVA HP/HC du 23/07/2013 au 06/07/2014				8,29	95,12	5,5
Abonnement tarif Bleu 09 kVA HP/HC du 07/07/2014 au 06/08/2014				8,29	8,29	5,5
Total de votre abonnement (dont acheminement 75,48)					99,48	
Taxes et Contributions			Consommation (kWh)	Prix unitaire HT (€/kWh)	Montant HT (€)	Taux de TVA
Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)			11384	0,00957	108,94	20
Contribution au Service Public d'Electricité (CSPE)			11384	0,0195	221,99	20
Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité (CTA)					20,41	5,5
Total taxes et contributions					351,34	
Total Electricité hors TVA					1392,90	
TVA						
TVA à 5,5% sur un montant total de 119,90 €					6,59	
TVA à 20% sur un montant total de 1 273,00 €					254,60	
Total TVA					261,19	

Calcul des taxes et contributions facturées : CTA électricité : 27,04% de la part acheminement de l'abonnement

Origine 2012 de l'électricité vendue par EDF

80,4 % nucléaire, 12,5 % renouvelables (dont 7,8 % hydraulique), 3,1 % charbon, 2,4 % gaz, 1,2 % fioul, 0,4 % autres. Indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.com

1 Abonnement annuel à EDF

L'abonnement vous donne accès aux services d'EDF. L'abonnement est donc un **coût fixe** qui ne dépend pas de vos consommations. Le montant de ce forfait découle de la **puissance de votre compteur électrique**, ici 9kVA (kilovoltampère) et de l'**option tarifaire** choisie, ici le tarif Bleu (lorsque l'abonnement est inférieur à 36kVA).

Sur cette facture, l'abonnement annuel est de 99,48€ HT soit 104,95€ TTC (TVA à 5,5%).

2 TCFE (Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité)

La Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité a pour objectif de donner les moyens aux collectivités locales de **financer les opérations de renforcement et de développement des réseaux électriques**.

La TCFE est **basée sur la quantité d'électricité consommée**.

La TCFE est une **taxe locale**, puisqu'elle est reversée aux **communes** (TCCFE) et aux **départements** (TDCFE). Chaque département et chaque commune fixe son taux de taxe en fonction d'une fourchette réglementaire définie par l'Etat. Depuis le 01/01/2015, la valeur maximale des taxes communales et départementales réunies ne doit pas dépasser 0,00957 €/kWh. C'est à cause de la TCFE que le tarif de l'électricité diffère d'une commune à l'autre. La TCFE augmente régulièrement (l'année précédente, elle s'élevait à 0,00950 € HT/kWh).

Cette taxe est acquittée par tous les consommateurs d'électricité **quel que soit leur fournisseur**.

La TCFE est elle-même soumise à une **TVA à 20%**.

3 CSPE (Contribution aux charges de Service Public de l'Électricité)

La Contribution aux charges de Service Public de l'Électricité permet à l'Etat de **rétribuer les distributeurs d'électricité** (EDF et les entreprises locales de distribution) pour les **surcoûts liés à la mission de service public qui est à leur charge**.

La CSPE a pour objectifs de compenser :

- la péréquation tarifaire, c'est-à-dire le **surcoût de production électrique dans certaines îles** (Corse, départements d'outre-mer, Saint-Pierre et Miquelon et les îles bretonnes de Molène, d'Ouessant et de Sein)
- le **tarif social** en faveur des clients démunis (Tarif de Première Nécessité)
- les surcoûts résultant des **politiques de soutien à la cogénération et au développement des énergies renouvelables** (rachat de l'électricité photovoltaïque des installations raccordées au réseau et appels d'offres lancés par le ministre chargé de l'énergie)
- le budget du Médiateur national de l'énergie

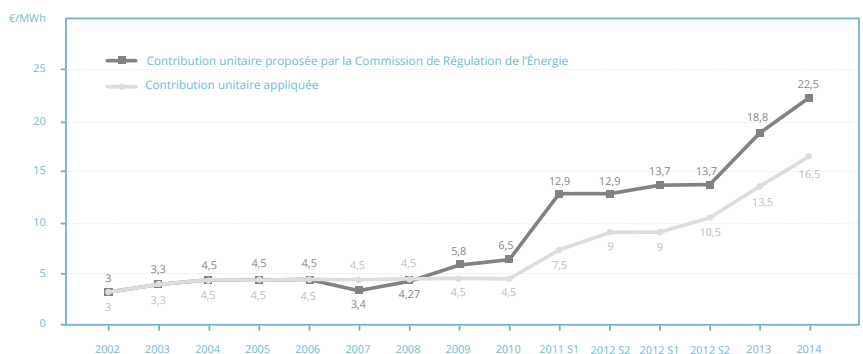
La CSPE est une contribution acquittée par tous les consommateurs d'électricité **quel que soit leur fournisseur**.

Son évolution est fixée par décision ministérielle, sur proposition de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). En l'absence d'arrêté du ministre au 31 décembre de l'année précédente, la CSPE proposée par la CRE entre en vigueur le 1er janvier, dans la limite toutefois d'une augmentation de 3 € HT/MWh par rapport à la CSPE applicable l'année précédente. Comme le ministre ne prend pas d'arrêté et que la CRE propose chaque année une hausse supérieure à 3 € HT/MWh, **l'écart se creuse entre le montant préconisé et le montant appliqué**. Ce décalage nous éloigne de la réalité du prix de l'électricité en France. Nous pouvons donc nous attendre à une forte hausse du prix de l'électricité sur les prochaines années.

Évolution de la CSPE 2010-2015

Date	CSPE (en € HT/MWh)
Jusqu'à fin 2010	4,5
01/01/2011	7,5
01/08/2011	9,0
01/07/2012	10,5
01/01/2013	13,5
01/01/2014	16,5
01/01/2015	19,5

Évolution de la CSPE 2002-2014



La CSPE est **basée sur la quantité d'électricité consommée**.

La CSPE est elle-même soumise à une **TVA à 20%**.

4 CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement)

Les revenus de la Contribution Tarifaire d'Acheminement sont intégralement reversés à la Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières (CNIEG), qui sert à **financer les retraites des employés des industries électriques et gazières**.

Instituée par les pouvoirs publics en août 2004, la CTA n'est pas basée sur les quantités consommées. Sa valeur est **fixe**. Elle dépend de la puissance de son compteur & de l'option tarifaire choisie.

Le montant de la CTA est fixé par décision ministérielle, sur proposition de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). Depuis le 01/05/2013 le taux est de 27,04 % pour les sites raccordés au réseau de distribution.

Des opérateurs, indépendants des fournisseurs d'électricité (les gestionnaires de réseaux publics), sont chargés de l'exploitation et de l'entretien des réseaux d'électricité. Ils sont également responsables de leur développement et de leur modernisation, afin de permettre le raccordement des producteurs et des consommateurs. Pour accomplir ces missions, les gestionnaires de réseaux (RTE, ERDF et les entreprises locales de distribution - ELD) perçoivent, auprès des utilisateurs du réseau, les **Tarifs d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE)** qui sont destinés à couvrir leurs coûts. Le montant de **la CTA est calculé sur la part fixe du TURPE**.

La CTA est une contribution acquittée par tous les consommateurs d'électricité **quel que soit leur fournisseur**. Elle est elle-même soumise à une **TVA à 5,5%**.

5 TVA

Tous les fournisseurs sont concernés par la TVA.

Elle s'applique **sur l'abonnement, les consommations, mais aussi sur les taxes et contributions** (TCFE, CSPE et CTA). Depuis le 1^{er} janvier 2014, la TVA s'élève à **5,5% pour les éléments fixes** de la facture (abonnement et CTA) et à **20% pour les éléments variables** (consommations, TCFE et CSPE).

6 Prix du kWh

Sur la facture présentée, le prix de l'électricité est le suivant :

	Sans aucune taxe	Avec taxes (TCFE, CSPE et CTA)	TTC (TCFE, CSPE, CTA et TVA à 20%)
Heures pleines	10,19 c€	13,10 c€	15,72 c€
Heures creuses	6,23 c€	9,14 c€	10,96 c€

7 Mix énergétique

L'électricité vendue par EDF provient de différentes **sources (nucléaire, énergies renouvelables, charbon, gaz naturel...)**. La répartition entre les différentes sources est actualisée chaque année.

Au fil des ans, l'énergie **nucléaire** reste de loin la principale source d'énergie d'EDF.

Sources : EDF, Commission de Régulation de l'Énergie